

# Accueil des Huguenots

1685-1985

Tolérance-Pluralisme-Fraternité



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Albert Decaris

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 31 août 1985  
à Anduze (Gard)

Vente générale le 2 septembre 1985

Le mouvement réformateur s'est d'abord épanoui en Allemagne avec Martin Luther (1483-1546), mais dès le début du XV<sup>e</sup> siècle deux Français Jean Gerson et Pierre d'Ailly mettaient déjà en cause la primauté pontificale. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1512, cinq ans avant que Luther condamne les "indulgences" en apposant sur les portes de l'église de Wittenberg ses 95 propositions, l'humaniste français Lefèvre d'Etaples proclamait dans son "*Commentaire sur les Epîtres de Saint-Paul*" que l'on doit "attendre le Salut de la loi seule du Christ".

Les premières tentatives de Réforme trouvèrent des échos favorables jusqu'au sein de la Cour de France. Elles se heurtèrent par contre à l'hostilité de la Sorbonne et du Parlement de Paris qui s'arrogea le "pouvoir de corriger les nouveaux dogmes et schismes". Il apparut dès lors que la Réforme, ne pouvant être le fait de l'Église, se ferait contre elle.

C'est alors qu'apparut Calvin, (1509-1564). La publication de son livre "*l'Institution de la religion chrétienne*" (1536) eut un grand retentissement. Reprenant les idées de Lefèvre d'Etaples se référant seulement à la Bible, Calvin ne reconnaissait que deux sacrements, le baptême et la communion. Le culte qu'il préconisait se limitait à la prière,

au prêche et au chant des psaumes. Les temples devaient être dépouillés de tout ornement et le service religieux assuré par des ministres ou pasteurs n'admettant entre eux aucune hiérarchie.

On sait les terribles heurts que la France devait connaître au cours des épouvantables guerres de Religion qui la déchirèrent de 1562 à 1598. Pour ramener la paix, il fallut toute la sagesse du roi Henri IV. L'Edit de Nantes qu'il signait le 13 avril 1598 garantissait enfin à tous les Français la liberté de conscience et l'égalité des Protestants et des Catholiques devant la justice grâce à la création de "Chambres mi-parties" composées de juges des deux religions.

Cette ère de tolérance fut interrompue sous le règne de Louis XIV par une politique tentant à ramener à la religion catholique les protestants français. Trompé par les longues "listes de conversions" d'une vérité douteuse qu'on lui présentait, le roi convaincu que "la meilleure et la plus grande partie" de ses sujets protestants était revenue au catholicisme signa le 18 octobre 1685 la "Révocation de l'Edit de Nantes". Cet acte devait avoir les plus graves conséquences. Traqués, menacés dans leur sécurité et dans leurs biens, des milliers de protestants, trois cent mille, plus peut-être, décidèrent

d'abandonner leurs biens et leur patrie pour sauver leur foi. Ils émigrèrent en masse, risquant leur vie dans cette fuite désespérée notamment vers l'Angleterre, la Suisse, la Hollande et surtout vers le Brandebourg, à Berlin, où par leur énergie et leur savoir, ils donneront à la petite ville d'alors une vigueur qu'elle ignorait.

Les protestants restés en France, surtout ceux vivant dans les montagnes sauvages des Cévennes - dans ce qu'ils appelaient le "Désert" - se soulevèrent, sous l'impulsion d'un jeune boulanger, Jean Cavalier, contre les troupes royales qui occupaient leur province. L'insurrection dura 3 ans. Pour venir à bout de cette révolte le Maréchal de Villars dut offrir l'amnistie aux insurgés.

Le protestantisme français sortait affaibli, meurtri, décimé mais non vaincu de ces tragiques événements.

Le timbre-poste commémore le tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. Il représente la Croix huguenote, appelée aussi Croix cévenole créée à Nîmes au XVII<sup>e</sup> siècle, il rappelle enfin les principes humanistes de tolérance, pluralisme et fraternité.